

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

febi 171874 liquide de frein DOT4 LV
Numero d'article: 171874, 171875, 171876
UFI: 750C-UGH2-H00M-FMSG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

le liquide de frein

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Téléfax +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com

Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au foetus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]

Mentions de danger

H361d Susceptible de nuire au foetus.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 2 / 11

2.3 Autres dangers

| | |
|-------------------------------------|--|
| Dangers physico-chimiques | Pas de dangers particuliers connus. |
| Dangers pour la santé | En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. |
| Dangers pour l'environnement | Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien. |
| Autres dangers | Aucun |

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|---|
| 30 - < 50 | Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] CAS: 30989-05-0, EINECS/ELINCS: 250-418-4, Reg-No.: 01-2119462824-33-XXXX GHS/CLP: Repr. 2: H361 |
| 3 - < 10 | Masse de réaction du 2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol EINECS/ELINCS: 907-996-4, Reg-No.: 01-2119531322-53-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 SCL [%]: >=30: Eye Dam. 1: H318, 20 - <30: Eye Irrit. 2: H319 |
| 1 - < 3 | 1,1'-iminodi-2-propanol CAS: 110-97-4, EINECS/ELINCS: 203-820-9, EU-INDEX: 603-083-00-7, Reg-No.: 01-2117475444-34-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 |

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Après ingestion | Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Agent d'extinction approprié** mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
Le produit est combustible.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Stocker au frais. Stocker au sec.
Le produit est hygroscopique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 4 / 11

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

DNEL

| |
|---|
| Substance |
| Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0 |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 8,3 mg/kg bw/day |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 29,1 mg/m ³ |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 4,1 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,1 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 7,2 mg/m ³ |
| Masse de réaction du 2-(2 (2-butoxyéthoxy éthoxy éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 195 mg/m ³ |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 208 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 12,5 mg/kg bw/day |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 117 mg/m ³ |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 125 mg/kg bw/day |

PNEC

| |
|---|
| Substance |
| Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0 |
| Sol, 28,3 µg/kg soil dw |
| Sédiment (Eau de mer), 76 µg/kg sediment dw |
| Sédiment (Eau douce), 760 µg/kg sediment dw |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L |
| Eau de mer, 21,12 µg/L |
| Eau douce, 211,2 µg/L |
| Masse de réaction du 2-(2 (2-butoxyéthoxy éthoxy éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol |
| Ingestion (alimentaire), 111 mg/kg food |
| Sol, 460 µg/kg soil dw |
| Sédiment (Eau de mer), 660 µg/kg sediment dw |
| Sédiment (Eau douce), 6,6 mg/kg sediment dw |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 500 µg/L |
| Eau de mer, 200 µg/L |
| Eau douce, 2 mg/L |

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 5 / 11

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques | Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. |
| Protection des yeux | lunettes de protection |
| Protection des mains | Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). |
| Protection corporelle | Vêtement de protection résistant aux huiles. |
| Divers | Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. |
| Protection respiratoire | Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387) |
| Risques thermiques | Aucun |
| Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement | Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | liquide |
| Couleur | jaune |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | non applicable |
| Valeur du pH | ca 8 (20° C) (ASTM-D 1287) |
| Valeur du pH [1%] | Pas d'information disponible. |
| Point d'ébullition [°C] | > 264 (ASTM-D 1120) |
| Point d'éclair [°C] | > 138 (DIN ISO 2719) |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | > 300 (DIN 51794) |
| Limite inférieure d'explosion | Pas d'information disponible. |
| Limite supérieure d'explosion | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | 0,27 hPa (20° C) |
| Densité [g/cm³] | ca. 1,06 (DIN 51 757) (20 °C / 68,0 °F) |
| Densité relative | Non déterminé |
| Densité de versement [kg/m³] | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau | Miscible |
| Solubilité autres solvants | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | Pas d'information disponible. |
| Viscosité cinématique | ca. 12 mm²/s (20° C) (DIN 51562) |
| Densité de vapeur relative | Pas d'information disponible. |
| Vitesse d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion [°C] | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas d'information disponible. |
| Temp. de décomposition [°C] | Pas d'information disponible. |
| Caractéristiques des particules | Pas d'information disponible. |

9.2 Autres informations

Point de goutte: < -70°C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.
Le produit est hygrosopique.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).
La décomposition commence avec ca. 360 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Sensible à l'humidité.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

| |
|---|
| Substance |
| Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0 |
| LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw |
| NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw/day |
| 1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4 |
| LD50, oral, rat, 6720 mg/kg bw |
| Masse de réaction du 2-(2 (2-butoxyéthoxy éthoxy éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol |
| LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw |

Toxicité dermale aiguë

| |
|---|
| Substance |
| Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0 |
| LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw |
| Masse de réaction du 2-(2 (2-butoxyéthoxy éthoxy éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol |
| LD50, dermique, lapin, 3540 mg/kg bw |

Toxicité aiguë par inhalation

| | |
|--|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Faiblement irritant - marquage non obligatoire. Pas de classification. Méthode de calcul SCL (907-996-4): 20 - < 30% Eye Irrit. 2/ >30% Eye Dam. 1 Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagenèse | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité sur la reproduction | Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Susceptible de nuire au fœtus. Méthode de calcul |
| Cancérogénèse | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Remarques générales | Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues. |

11.2 Informations sur les autres dangers

| | |
|---|-------------------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | Pas d'information disponible. |
| Autres informations | Aucun |

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 8 / 11

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Substance |
| Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0 |
| LC50, (96h), poisson, 222,2 mg/L |
| EC50, (48h), Crustacea, 211,2 mg/L |
| EC50, (72h), Algae, 224,4 mg/L |
| Masse de réaction du 2-(2 (2-butoxyéthoxy éthoxy éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécane-1-ol |
| LC50, (96h), poisson, >1,5 g/L |
| EC50, (48h), Crustacea, >3 g/L |
| NOEC, (72h), Algae, >2,5 g/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|---|-------------------------------|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | Non déterminé |
| Comportement dans les stations d'épuration | Non déterminé |
| Biodégradabilité | Le produit est biodégradable. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160113*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

150104

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 10 / 11

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Transport routier vers ADR/RID | Non applicable |
| Transport fluvial (ADN) | Non applicable |
| Transport maritime selon IMDG | Non applicable |
| Transport aérien selon IATA | Non applicable |

14.5 Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|-----|
| Transport routier vers ADR/RID | Non |
| Transport fluvial (ADN) | Non |
| Transport maritime selon IMDG | Non |
| Transport aérien selon IATA | Non |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014 |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021) |
| RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016. |
| - Observer les restrictions d'emploi | Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. |
| - VOC (2010/75/CE) | 0 % |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 03. Remplace la version: 02

Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au foetus. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun